

 <p>AGGLO Etampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communautaire Conseil Communautaire du 7 avril 2025 <i>Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET</i></p>	<p>CA-DEL-2025- 030</p>
--	---	------------------------------------

**Budget annexe Assainissement
Compte administratif 2024**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Emile Besson à Brières-les-Scellés, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Dominique VAURY, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Dramane KEÏTA, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (53).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Johann MITTELHAUSSER, Denis YANNOU, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Franck MARLIN, Mostefa GHENAÏM, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Nathalie PABOUDJIAN, Maïram SY, Séverine RAMÉ (16).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Joël NOLLEAU (par procuration à Elizabeth DELAGE), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Laurence BUREAU (par procuration à Danielle BENECH), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (6).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2024-053 en date du 8 avril 2024 adoptant le Budget primitif 2024 du Budget annexe Assainissement,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2024-102 en date du 30 septembre 2024 adoptant la Décision modificative n° 1 du Budget annexe Assainissement,

CONSIDERANT que le Compte de gestion relatif à l'exercice 2024 transmis par Monsieur le Comptable du Trésor public d'Etampes n'appelle ni observation ni réserve,

CONSIDERANT le Compte administratif annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que le Compte de gestion est conforme au Compte administratif et ne présente aucun écart,

CONSIDÉRANT que la présidence du Conseil communautaire est assurée par Monsieur Bernard DIONNET, Monsieur le Président s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 56 VOIX POUR (Éric MEYER, Dominique VAURY, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Michel JOSSO, Dramane KEÏTA, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Joël NOLLEAU (par procuration à Elisabeth DELAGE), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Laurence BUREAU (par procuration à Danielle BENECH), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX)), **3 CONTRE** (Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Mathieu HILLAIRE),

APPROUVE le Compte administratif 2024 du Budget annexe Assainissement, comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATOIN	
Recettes	3 043 217,93 €
Dépense	939 872,59 €
Solde d'exécution	2 103 345,34 €
Excédent reporté 2023	3 648 100,80 €
Résultat de clôture 2024	5 751 446,14 €


RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes	447 337,18 €
Dépense	903 368,06 €
Solde d'exécution	- 456 030,88 €

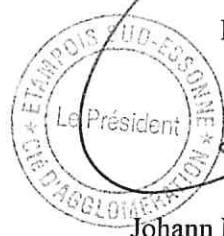
Déficit reporté 2023	-	520 644,86 €
Résultat de clôture 2024	-	976 675,74 €
Restes à réaliser 2024 en recettes		517 235,75 €
Restes à réaliser 2024 en dépenses		161 652,09 €
Solde des restes à réaliser		355 583,66 €
Résultat de clôture 2024 avec RAR	-	621 092,08 €
RESULTAT GLOBAL		5 130 354,06 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de l'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,

Johann MITTELHAUSSER



The stamp is circular with the text "ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE" at the top and "AGGLOMÉRATION" at the bottom. In the center, it says "Le Président".

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...